

Ecole élémentaire Benoîte Groult 29350 Clohars-Carnoët

Circonscription de Quimper Est

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire 2020-2021

1^{er} trimestre

Date du conseil d'école : le 16-11-2020 en distanciel par messagerie

Présents		
Personnels Education Nationale Mme COUET Mme TAVERNE M ALLANIC Mme MORLEC Mme GOURIOU Mme CHEVALLIER Mme KERAVAL	Parents élus	Maire et son représentant
	Mme LAYEMARD Jamila	M l'adjoint chargé des affaires scolaires M LE GUENEC
	Mme LE BLOA Julia	
	Mme ROBIC Gwénola	
	Mme LE MOËN Cécile	DDEN
	Mme SIMONO Stéphanie	Mme DEDOURGE
	Mme LE BLOA Gwénola	
	Mme MICHEL Tiphaine	
	Mme HOREL Marina	Invités
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Quimper EST		M le Maire de Clohars-Carnoët M JULOUX

ORDRE DU JOUR

- Présentation des membres du Conseil d'école.
- Approbation du PV du dernier Conseil d'école.
- Bilan de rentrée.
- Vote du règlement intérieur.
- Vie scolaire et pédagogie.
- Sécurité / santé.
- Travaux et investissements.

1. **Présentation des membres du nouveau conseil d'école :**

Les élections de représentants de parents ont eu lieu le vendredi 9 Octobre avec un taux de participation de 70,42 % (68,91 % l'année dernière). Tous les votes ont eu lieu par correspondance.

Les parents élus : Mmes LAYEMARD Jamila, LE BLOA Julia, ROBIC Gwénola, LE MOËN Cécile, SIMONO Stéphanie, LE BLOA Gwénola, MICHEL Tiphaine et HOREL Marina.

Un document a été transmis à l'ensemble des familles avec les coordonnées de ces représentants (cf annexe 1).

Mme LE BLOA Julia précise qu'une erreur s'est glissée dans le document :

Ses enfants sont en CE1 et CM2 et non en CE1 et CE2.

Présentation de l'instance du conseil d'école :

Le conseil d'école réunit des représentants de la communauté éducative. Il vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école et est informé et consulté sur les principales questions de la vie scolaire. Il se réunit trois fois dans l'année.

2) Approuver le PV du CE du 23 Juin 2020 :

cf annexe 2 - Le PV est approuvé.

Une représentante de parents attire l'attention sur le problème des conteneurs poubelles et verres qui est toujours d'actualité.

3) Bilan de la rentrée scolaire :

A) Répartition et effectifs (au 09-11-2020):

- classe de Mme COUET : 18 CP
- classe de M ALLANIC et Mme TAVERNE (le lundi): 24 CE1
- classe de Mme MORLEC : 25 CE2
- classe de Mmes GOURIOU et CHEVALLIER (le vendredi) : 25 CM1
- classe de Mme KERAVAL : 17 CM2

Soit un total de 109 élèves.

Un personnel AESH (Assistance aux Élèves en Situation de Handicap) intervient sur l'école, il s'agit de Mme KINZIGER.

Mme FICAMOS, affectée sur un poste de Conseillère Pédagogique de Circonscription, est remplacée cette année, dans sa classe et pour la direction, par M ALLANIC.

Le jour de décharge hebdomadaire de la direction est fixé au lundi.

4) Règlement de l'école :

Aucune modification n'a été apportée à celui de l'année dernière.

Pour rappel, le règlement d'école est élaboré en conformité avec le règlement type départemental.

(cf annexe 3)

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

5) Vie scolaire :

Projet d'école :

Le projet 2016-2019 est toujours d'actualité, un nouveau projet d'école aurait dû être élaboré courant 2020, mais au vu des conditions particulières de l'année scolaire 2019-2020, cette élaboration est reportée à l'année scolaire 2020-2021.

Présentation des axes du projet d'école :

- Améliorer la maîtrise de la langue écrite
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Faire vivre les valeurs de la République
- Répondre à la difficulté scolaire et/ou besoins particuliers

Le projet d'école est mis en place dans les différentes classes et aussi lors des échanges de service, ainsi que lors des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

En lien avec le projet d'école, il est mis en place un dispositif particulier afin de remédier à des difficultés ciblées en lecture.

Ainsi, l'enseignante de PS, pendant le temps de sieste, est venue chaque jour sur trois semaines en début d'année pour prendre en charge un groupe de 4 élèves de CE1 afin de travailler la fluence en lecture et la compréhension. (environ 30 minutes)

De même, les enseignantes de MS et GS viennent lors des après-midi longues pendant 30 minutes travailler avec un petit groupe d'élèves de CE2 et de CM1 . Ce dispositif permet sur des temps donnés d'avoir plus de maîtres que de classes et d'apporter une aide rapide et ciblée. Cela se déroule sur le temps de classe donc aucune autorisation n'est sollicitée.

Des décroissements peuvent être envisagés dans tous les niveaux au cours de l'année selon les progressions et difficultés de certains élèves.

Échanges de services :

Mme Morlec a en charge les élèves du CE2 au CM2 en histoire, en anglais et en musique.

Mme Gouriou assure les séances de géographie et de sciences pour les élèves du CE2 au CM2.

Mme Kéralval assure les séances d'EPS du CE2 au CM2 et accompagne l'usage du numérique pour ces mêmes élèves à partir de ressources académiques ou de pratiques pédagogiques concertées.

À titre d'exemples, voici quelques actions menées au sein des classes dans le cadre du projet d'école et des projets de classe (liste non exhaustive) :

Domaine culturel :

- **Dis-moi ton livre** : activité littéraire sous l'égide de la communauté de communes.

Il y aura des lectures et des discussions autour des œuvres sélectionnées pour chaque cycle, puis un vote des élèves en fin d'année pour élire leur livre préféré, avec un retour au niveau de la communauté de communes.

- **Cinéma** : les classes de CP et CE1 sont inscrites au dispositif école et cinéma qui prévoit 4 séances dans l'année. Pour l'instant le dispositif est suspendu, le cinéma Le Kerfany étant fermé pour raison de confinement.
- **La p'tite lessive** : des fils à linge sont tendus à l'extérieur de l'école. Les usagers de ces lieux sont invités à accrocher une réalisation (dessin, peinture, collage, photomontage, photographie, poésie visuelle, conception numérique...) en format A4 à l'aide de pinces à linge pour une durée limitée à une journée. Cette initiative sollicite la créativité et rassemble les générations. C'est le fait d'agir ensemble.

Cette année, la manifestation a eu lieu lundi 12 octobre et a eu un vif succès, le thème retenue était : « Les 4 éléments ».

Domaine sportif :

Rappelons tout d'abord que compte tenu du contexte sanitaire et de son évolution d'une part et du plan vigipirate renforcé d'autre part, la réalisation de ces activités n'est pas certaine.

- **Piscine** : CP et CE2 au 2ème trimestre (de janvier à mars) et CE1 et GS de mars à juin, 9 séances par session.
- **Voile** : pour les CM2 au printemps
- **Surf** : pour les CE2 au printemps
- **Kayak** : pour les CM1 au printemps
- **Vélo** : 1 sortie réalisée pour les CM2 (16 octobre) , la sortie CM1 est reportée .
- **DAE** : (Danse à l'Ecole) de mars à fin juin sur le thème des 4 éléments avec intervention d'une animatrice danse. Toutes les classes participeront à ce projet.

Domaine de la citoyenneté :

AME : Aire Marine Educative

L'aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille et qui sera gérée de manière participative par les élèves et les enseignants de l'école suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. Ce projet structure trois axes : connaître la mer, vivre la mer et transmettre la mer et prend appui sur l'agence française pour la biodiversité.

Lieu défini : plage de Bellangenêt

Une sortie a déjà eu lieu pour étudier le site avec une animatrice de Natur'Au fil et une exploitation en classe a suivi.

Ce sont les CM2 qui sont concernés par ce projet, et les CM1 l'intégreront en fin d'année scolaire afin d'en assurer la continuité pour l'année prochaine.

La plupart de ces activités nécessite un financement, que ce soit pour le transport et/ou l'activité elle-même. Les partenaires de l'école qui assurent ce financement sont :

L'Amicale Laïque, la mairie, Quimperlé communauté et les familles.

6) Sécurité /santé :

Plusieurs exercices sont à réaliser au cours de l'année :

- Exercices d'évacuation incendie : au moins 2.
- Exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :1 PPMS intrusion et 1 PPMS risques majeurs (se regrouper en un lieu sécurisé par exemple lors de pollution atmosphérique, grosse tempête).

Un exercice d'évacuation incendie a déjà eu lieu le 22-09-2020. Tous les adultes et les enfants des 2 écoles en étaient informés à l'avance.

Tout s'est déroulé dans l'ordre.

Pour cet exercice, nous avons pu avoir le concours des pompiers, qui à l'issue de l'exercice ont expliqué aux élèves la conduite à tenir face à un incendie et ont présenté leur matériel d'intervention.

Une deuxième évacuation a eu lieu suite au déclenchement inopiné de l'alarme : personne n'était au courant, les enfants ont bien réagi et sont allés se ranger dans le calme.

L'exercice PPMS intrusion a quant à lui eu lieu le mercredi 14 octobre : là encore tous les adultes et les enfants des 2 écoles en étaient informés à l'avance.

Ces exercices permettent de vérifier le bon fonctionnement des alarmes et que les consignes d'évacuations et regroupements sont suivies par tous.

Santé :

Cette année, l'école est soumise au respect de règles de conduite évolutives en rapport avec la COVID 19.

À ce jour, c'est le document :

« PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – 2 novembre 2020 »
(annexe 4)

qui dicte les attitudes à adopter dans les écoles.

Les règles sanitaires imposées dès la rentrée de Septembre (distanciation, limitation du brassage entre les classes avec organisation appropriée des entrées, sorties et des récréations, hygiène des mains, ventilation et nettoyage/désinfection des locaux) sont renforcées et complétées, notamment, par le port obligatoire du masque à l'école élémentaire pour tous, adultes et élèves.

Un message a été envoyé par messagerie électronique à toutes les familles de l'école à la fin des vacances de Toussaint, dès que nous avons eu connaissance de ce protocole afin de les en informer.

Cependant, deux familles se sont opposées à ce que leur enfant porte un masque à l'école ; il leur a été rappelé que, conformément au protocole national cité ci-dessus, il était obligatoire que leur enfant porte un masque à l'école, et que s'il se présentait sans masque, l'école lui en fournirait un. Ces familles ont décidé de ne pas mettre leur enfant à l'école, dans ces conditions, le lundi 2 Novembre . À ce jour un seul enfant n'est pas revenu à l'école.

Dans un tel cas de figure, les services de l'inspection Académique sont avertis de l'absence des enfants, et les familles concernées sont informées des démarches à suivre pour mettre en place une instruction à la maison.

Des parents élus demandent de rappeler aux personnes intervenant auprès des élèves le bon usage du port du masque, une des représentantes de parents précise qu'il s'agit des intervenants non enseignants. La mairie en a pris note.

Un représentant de parents demande de faire attention lors de la ventilation des locaux qu'il n'y ait pas de courants d'air d'une salle à l'autre, source de propagation de virus entre différents locaux.

7) Travaux, aménagements et investissements importants qui ont eu lieu :

- Tableau Blanc Interactif installé dans les classes de CE2 et CM1.
- Le projet de réaménagement de la cour avec l'intervention de l'architecte et du paysagiste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est momentanément suspendu en raison du contexte sanitaire.

Le président du Conseil d'école

M ALLANIC



La secrétaire de séance

Mme COUET

